

DELEGATION DE L'UNION EUROPEENNE AU BURUNDI



*NDICI AFRICA/2023/045-218 Programme de promotion de la culture
démocratique et de renforcement de l'état de droit*
7 mars 2024 (10h00-11h00)

Bâtiment Old East , Place de l'Indépendance, B.P 103 – Bujumbura, BURUNDI

AMI Programme de promotion de la culture démocratique et de renforcement de l'état de droit

Le présent appel à propositions se compose de deux lots:

Lot 1 Appui aux élections et renforcement de la culture démocratique (4 MIO EUR)

Lot 2 Renforcement des capacités des médias dans le suivi du processus électoral (900 000 EUR)



Objectifs de l'AMI

Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour **objectif général** de renforcer la gouvernance démocratique et la cohésion sociale pour des élections crédibles et apaisées. Il a pour **objectifs spécifiques** de:

1. Accroître la participation citoyenne, en particulier celle des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec handicap, dans le suivi du processus électoral, et des processus démocratiques et politiques.
2. Renforcer les capacités institutionnelles des organes de gestion des élections pour améliorer la qualité de l'organisation des élections au regard des standards internationaux.
3. Appuyer les partis politiques afin qu'ils soient mieux structurés, plus redevables, inclusifs et responsabilisés.
4. Renforcer les capacités des médias pour assurer une couverture équilibrée et impartiale des élections et une participation équitable au processus électoral de tous les candidats et partis politiques.



Priorités LOT 1



- Renforcement des capacités des OSC et en particulier des organisations des femmes, des jeunes, des personnes vivant avec handicap et des déplacés internes (IDP) et retournés, pour une participation plus active aux processus démocratiques et politiques.
- Appui dans l'observation électorale citoyenne et dans la participation des femmes et des jeunes dans les missions d'observation citoyenne des élections.
- Prévention et gestion des conflits électoraux.
- Renforcement des capacités de la CENI, CNIDH, Ombudsman.
- Renforcement des capacités des partis politiques et de la participation des femmes et des jeunes dans la vie politique.
- Assistance technique démocratie/élections chargée de la création d'un Comité de coordination et consultation, qui constitue un cadre de dialogue entre les parties prenantes, pour assurer une gouvernance cohérente et coordonnée de l'action avec les activités des autres projets de soutien à la démocratie.



Priorités LOT 2



- Renforcement des capacités du Conseil National de la Communication.
- Lutte contre la désinformation.
- Appui à la professionnalisation du secteur médiatique burundais en mettant l'accent sur les femmes journalistes.
- Appui à la production de programmes, articles, reportages sur la démocratie, la lutte contre la corruption, le processus électoral, les questions liées à l'égalité de genre et la promotion et protection des droits de l'homme au Burundi.
- Consolidation de la régulation et de l'autorégulation du secteur médiatique burundais.
- Promotion de la viabilité économique du secteur médiatique.
- Appui à la création de l'association des journalistes du Burundi.



Questions transversales



L' action proposée doit prendre en compte :

- La **Feuille de route pour l'engagement de l'UE avec la société civile** (Burundi) pour la période 2021-2027.
- Le **plan d'action genre (GAP III)** : une attention forte doit être donnée aux questions de genre, y compris des objectifs ventilés par sexe et par type de handicap.
- **L'approche fondée sur les droits de l'homme (AFDH)**



Zones d'intervention

Les actions doivent être mises en œuvre au Burundi.



Entités éligibles et financements

Critères d'éligibilité:

Le chef de file doit être une ONGI ou ASBLI spécialisée dans les domaines couverts par cette procédure d'attribution. Un consortium composé d'un demandeur chef de file et, à minima, un codemandeur est requis pour chacun des deux lots. **Au moins une Organisation/Association de la Société Civile burundaise doit obligatoirement être codemandeur de l'Action.** L'implication aussi d'associations féminines burundaises constituerait un atout. Les codemandeurs doivent satisfaire aux mêmes critères d'éligibilité que ceux qui s'appliquent au demandeur chef de file lui-même.



Entités éligibles et financements

Montant

Maximum : 4 000 000 EUR (LOT 1) 900 000 EUR (LOT 2)

Financement

Minimum : 50% du total des coûts éligibles de l'action

Maximum : 95% du total des coûts éligibles de l'action

Durée

Minimum : 24 mois

Maximum : 36 mois



Procédure de l'AMI

Ouverture, vérification administrative, évaluation des demandes complètes et vérification de l'éligibilité .

Critères de sélection: capacité opérationnelle et financière des demandeurs et des entité(s) affiliée(s)

Critères d'attribution: évaluation au regard des objectifs, des priorités, etc.

Présélection de la meilleure demande complète

Négociation, pour des éventuelles modifications budgétaires et d'activités



Calendrier de l'AMI

	DATE	HEURE
1. Réunion d'information	07/03/2024	10h00
2. Date limite à laquelle les éventuelles demandes de clarifications doivent être adressées à l'administration contractante	15/03/2024	13h00
3. Date limite de soumission des demandes complètes	05/04/2024	13h00
5. Notification des résultats de l'évaluation/présélection	Avril 2024	-
6. Négociation pour affinement et amélioration de la demande complète retenue	Mai 2024	-
7. Notification de l'attribution	Mai 2024	-
8. Signature du contrat	Juin 2024	-



Any questions, comments, or observations?



Merci de votre attention !

Twitter

@UEauBurundi

Facebook

Union Européenne au Burundi

Website

eeas.eu.europa.eu/burundi

